

Génocide des Tutsi au Rwanda : un ex-doyen d'une faculté de médecine mis en examen à Paris

Le Monde, 1^{er} mars 2025

L'homme, né en 1951 et naturalisé français, a été placé en garde à vue mardi, mis en examen vendredi pour génocide, crimes contre l'humanité et entente en vue de la commission de ces crimes, puis placé sous contrôle judiciaire.



D'avril à juillet 1994, le génocide au Rwanda a fait, selon l'ONU, 800 000 morts, membres de la minorité tutsi ou hutu modérés, tués par les Forces armées rwandaises et les milices Interahamwe. BRIAN INGANGA / AP

Un ancien doyen d'une faculté de médecine

du Rwanda a été mis en examen, vendredi 28 février, à Paris. Il est soupçonné d'avoir participé au génocide des Tutsi en 1994 dans la préfecture de Butare, dans le sud du pays, a appris samedi l'Agence France-Presse (AFP).

Le Parquet national antiterroriste (PNAT) a confirmé à l'AFP qu'un homme « domicilié en France » a été mis en examen vendredi pour génocide, crimes contre l'humanité et « entente en vue de la commission de ces crimes », puis placé sous contrôle judiciaire. Il « est mis en cause pour sa participation présumée au génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, faits commis au sein de la préfecture de Butare », selon le PNAT.

Selon deux sources proches de l'enquête, il s'agit d'Alphonse K., né en 1951 et naturalisé français, qui était médecin et doyen de la faculté de médecine de Butare au printemps 1994. Il avait été placé en garde à vue mardi, dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte d'initiative par le PNAT, le 13 novembre 2024, et confiée à l'office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, selon le PNAT.

« Facilitation du génocide »

Il est poursuivi pour « son implication dans la facilitation du génocide, ou en tout cas son absence d'opposition à ces faits », selon une autre source proche de l'enquête. « *Si le Rwanda n'existait pas, le pôle crimes contre l'humanité [du tribunal de Paris] serait au chômage* », a réagi l'avocat d'Alphonse K., Marcel Ceccaldi, joint par l'AFP, estimant que ce pôle se conduisait « *en agent exécutif zélé du régime rwandais* ».

Selon les deux sources proches de l'enquête, Alphonse K. est soupçonné d'avoir appelé à s'en prendre à la minorité tutsi lors d'une réunion le 14 mai 1994 à Butare, en présence de Jean Kambanda, premier ministre

du gouvernement intérimaire. Selon l'une de ces sources, il existe une « *retranscription* » des propos, qu'il conteste par ailleurs avoir prononcés.

Alphonse K. est également accusé d'avoir, au sein de l'hôpital de Butare, donné des instructions visant à « *l'extermination ou la déportation* » de patients, réfugiés ou membres du personnel tutsi, selon l'une de ces sources.

D'avril à juillet 1994, le génocide au Rwanda, orchestré par le régime extrémiste hutu, a fait selon l'ONU 800 000 morts, membres de la minorité tutsi ou hutu modérés, tués par les Forces armées rwandaises et les milices Interahamwe.

Le Monde avec AFP